Mercredi 6 février 2013 - Le Parlement européen a voté aujourd'hui un projet de loi visant à réduire le bruit des véhicules à moteur dans l'objectif de protéger la santé des européens. Cette législation propose également de fixer des normes afin que les piétons puissent entendre les véhicules électriques et introduit un système d'étiquetage précisant les niveaux sonores des véhicules.

***1,8% des crises cardiaques en Europe sont attribuées à un niveau sonore excessif***

« *Le bruit est pour moi une question de santé publique* », explique **Gilles Pargneaux**, rapporteur au nom de la commission des transports et du tourisme. « *Il peut provoquer un épuisement, poser des problèmes de santé et entraîner le développement de maladies. Or, plus de la moitié de la population de l'Union européenne est exposée à des niveaux de bruit supérieurs à 55 dB. 1,8% des crises cardiaques en Europe sont attribuées à un niveau sonore excessif, le bruit du transport ferroviaire et routier est à l'origine de 50 000 attaques cardiaques mortelles chaque année en Europe et de 200 000 cas de maladie cardio-vasculaires* », précise l'élu.

***Réviser les normes européennes sur le niveau sonore des véhicules de 1996, une urgence !***

« *Il était donc urgent de réviser ces normes, vieilles de presque 20 ans : la technologie permet des avancées et des progrès afin de réduire ces drames humains* », ajoute le rapporteur. « *Bien sûr, il ne faut pas faire abstraction des techniques et de la productivité : dans la période de crise que traverse l'industrie automobile européenne, il m'a paru crucial d'accorder aux constructeurs des délais suffisants pour s'adapter aux nombreuses législations environnementales. Ainsi, réduire le niveau sonore de 4 décibels en 8 ans me semble être le point d'équilibre responsable pour la santé des Européens et l'avenir de notre industrie automobile* ».